

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 003-1037/09/CC

■ Mise en oeuvre d'études d'optimisation de la collecte sélective dans le cadre du Contrat Programme de Durée Barème D avec Eco-Emballages

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°DPEA 8/373/CC du 31 mai 2006, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la société Eco-Emballages un Contrat Programme de Durée (CPD) Barème D lié à ses compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers. A ce titre, Eco-Emballages apporte un soutien financier à la Communauté Urbaine dans le cadre de la collecte sélective.

Dans le cadre de la signature de ce contrat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a la possibilité d'engager une démarche visant à améliorer son dispositif de collecte sélective des déchets par la réalisation de deux types d'études :

- étude de connaissance des coûts (phase de diagnostic, utilisant l'outil développé en interne par Eco-Emballages : E-coût),
- étude des leviers d'optimisation (phase de préconisations).

Chacune de ces deux étapes peut donner lieu au paiement d'un soutien de 0,50 euro par habitant concerné par le périmètre de l'étude, à réception des rapports finaux répondants précisément au cahier des charges d'Eco-Emballages :

- soutien à la connaissance des coûts « SCC », représentant 490 885 euros maximum à la remise du premier rapport devant être rendu au plus tard au cours du premier trimestre 2010 ;
- soutien à la connaissance des leviers d'optimisation « SCLO », représentant 490 885 euros maximum à la remise du second rapport, a minima 1 an après le premier rapport et avant la fin du Contrat Programme de Durée.

Compte tenu de l'intérêt des éléments d'optimisation qui pourraient notamment être approfondis en ce qui concerne la collecte sélective du verre et des cartons, la collecte sélective en habitat vertical et la mise en place de la redevance spéciale sur tout ou partie du territoire de MPM, il est donc proposé au Conseil de Communauté de valider le principe de mise en oeuvre de ces études d'optimisation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Contrat Programme de Durée Barème D n°MPM 06/1127 et ses avenants ;

- L'annexe F au Contrat Programme de Durée définissant les conditions de financements par Eco-Emballages des études d'optimisation.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il apparaît intéressant pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager des études d'optimisation en matière de collecte sélective du verre et des cartons, la collecte sélective en habitat vertical et la mise en place de la redevance spéciale ;
- Qu'il apparaît intéressant pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de bénéficier des soutiens financiers d'Eco-Emballages pour ces études.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de mise en œuvre des études d'optimisation en matière de collectes sélectives, permettant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de bénéficier des soutiens financiers d'Eco-Emballages au titre de l'annexe F du Contrat Programme de Durée Barème D n° MPM 06/1127.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation des études d'optimisation et à l'obtention des soutiens financiers d'Eco-Emballages.

Article 3 :

Les recettes sont inscrites au budget fonctionnement de la Communauté Urbaine - Sous-politique G120 - Nature 7478

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI